

DOSSIER D'INSCRIPTION 2009 / 2010

CHOISISSEZ VOTRE CENTRE D'EXAMEN

- Agen Anglet Bordeaux
 Mont-de-Marsan Périgueux Pau

CIVILITÉ

- Mme Mlle M.

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

N° de Sécurité Sociale *(figurant sur la carte vitale ou votre bulletin de salaire)*

Adresse

Code postal

 Ville

Né(e) le

 /

 /

 à *(code postal et ville)*

Téléphone domicile

 Téléphone portable

J'autorise le Cnam à me transmettre des alertes par SMS en cas de modification de planning

Adresse électronique *(obligatoire)*

CIVILITÉ

PARRAINAGE

Recevez 20€ pour chaque parrainage d'un nouvel auditeur.

VOUS ÊTES PARRAIN (ANCIEN AUDITEUR)

VOUS ÊTES PARRAINÉ (NOUVEL AUDITEUR)

Nom et prénom du ou des parrainé(s)

Nom et prénom du parrain

PARRAINAGE

VOS DIPLÔMES ANTÉRIEURS

Cochez les cases correspondantes aux diplômes que vous avez obtenus.

DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (le plus élevé)

DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (le plus élevé)

- BAC Général
- BAC Technologique
- BAC Professionnel
- ESEU (DAEU) Examen Spécial d'Entrée en Université
- Brevet Professionnel
- Titre AFPA 1er degré
- Diplôme Étranger Équivalent BAC,
- CAP, BEP, BEPC
- Autre Diplôme Homologué de niveau inférieur au Bac
- Aucun diplôme français

- Doctorat
- DEA, DESS, Master professionnel, Master de Recherche
- Diplôme d'ingénieur
- École Supérieure de Commerce
- Autre Diplôme Homologué de niveau au moins égal BAC+4
- Maîtrise, Master I (MST, MSG, MIAGE, etc.)
- Autre Diplôme Homologué de niveau au moins égal BAC+3
- Licence : générale ou professionnelle
- Autre Diplôme Homologué de niveau Bac+2
- DEUG, DEUS, DUES, DUEL, BTS, DUT
- Titre AFPA 2e degré

DIPLÔMES ANTÉRIEURS

VOTRE SITUATION

DOSSIER D'INSCRIPTION 2009 / 2010

VOTRE SITUATION FACE À L'EMPLOI

Votre situation professionnelle

Ne sélectionnez qu'un seul et unique choix.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> En emploi | <input type="checkbox"/> Étudiant |
| <input type="checkbox"/> En recherche d'un premier emploi | <input type="checkbox"/> Sans emploi mais n'en cherchant pas |
| <input type="checkbox"/> En recherche d'un nouvel emploi | <input type="checkbox"/> Retraité |

Votre catégorie socio-professionnelle

Ne sélectionnez qu'un seul et unique choix.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur, horticulteur, éleveur,... | <input type="checkbox"/> Administratif de la fonction publique (catégorie B) |
| <input type="checkbox"/> Artisans | <input type="checkbox"/> Administratif commercial (comptables, banques) |
| <input type="checkbox"/> Commerçants | <input type="checkbox"/> Technicien et agent technique |
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> Contremaître et agent de maîtrise |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Technicien supérieur |
| <input type="checkbox"/> Cadre de la fonction publique ou territoriale | <input type="checkbox"/> Employé(e) de la fonction publique ou territoriale |
| <input type="checkbox"/> Professeur certifié ou agrégé, chercheur | <input type="checkbox"/> Policier et militaire (sauf officier) |
| <input type="checkbox"/> Information, arts, spectacles, bibliothèques | <input type="checkbox"/> Employé administratif d'entreprise, banque, assurance,... |
| <input type="checkbox"/> Cadre administratif et commercial d'entreprise | <input type="checkbox"/> Employé de commerce (vendeur,...) |
| <input type="checkbox"/> Ingénieur et cadre techniques d'entreprise | <input type="checkbox"/> Personnel de service aux particuliers (ménage, garde,...) |
| <input type="checkbox"/> Instituteur, maître auxiliaire | <input type="checkbox"/> Ouvrier qualifié |
| <input type="checkbox"/> Santé et travail social (infirmier, assistant, éducateur) | <input type="checkbox"/> Ouvrier non qualifié |
| | <input type="checkbox"/> Sans |

Votre catégorie d'emploi

Ne sélectionnez qu'un seul et unique choix.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ouvrier | <input type="checkbox"/> Ingénieur |
| <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise, contremaître, technicien d'atelier | <input type="checkbox"/> Gradé |
| <input type="checkbox"/> Technicien, agent technique (sauf technicien d'atelier) | <input type="checkbox"/> Assimilé Cadre |
| <input type="checkbox"/> Cadre | <input type="checkbox"/> Employé |
| | <input type="checkbox"/> Sans |

Le type de votre contrat

Ne sélectionnez qu'un seul et unique choix.

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CDI ou fonctionnaire | <input type="checkbox"/> Profession libérale, indépendant, patron | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> CDD et assimilé | <input type="checkbox"/> Intérim | <input type="checkbox"/> Sans |

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Dans le cadre de son adhésion au Schéma Régional Aquitaine pour la formation professionnelle des Personnes Handicapées, le Cnam Aquitaine offre un service particulier aux personnes handicapées via l'intervention d'un référent chargé de faciliter le parcours de formation des personnes concernées.

- Avez-vous la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ?
- Souhaitez-vous rencontrer notre référent travailleur handicapé ?

VOTRE ENTREPRISE

Données obligatoires strictement confidentielles qui ne seront transmises ni à votre employeur, ni à un tiers.

Raison sociale																								
Nom de l'employeur *																								
Adresse																								
Code postal					Ville																			
N° Siret ** (obligatoire)																	Code NAF ou APE **							

* Personne à contacter pour le suivi administratif et comptable du dossier. ** Figurant sur votre bulletin de salaire.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CNAM ?

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Par un auditeur ou ancien auditeur | <input type="checkbox"/> Par mon employeur | <input type="checkbox"/> Par la presse écrite, précisez ci-dessous |
| <input type="checkbox"/> Par un organisme conseil | <input type="checkbox"/> Radio, TV, précisez ci-dessous | <input type="checkbox"/> Par Internet |
| <input type="checkbox"/> Par le bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Par une affiche ou poster | <input type="checkbox"/> Autre, précisez ci-dessous |

Préciser le nom du support

CONTRAT D'ADHÉSION DE L'AUDITEUR CNAM

DOSSIER D'INSCRIPTION 2009 / 2010

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et de diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les auditeurs du Cnam se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde

du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se remettre en cause et à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échanges. Dans le cadre des enseignements du Cnam, l'auditeur s'engage à respecter les autres adultes, auditeurs et enseignants.

► STATUT DE L'AUDITEUR

La qualité d'auditeur est conférée aux adultes inscrits au Cnam. Une carte d'auditeur est délivrée pour la durée de l'année universitaire en cours. Au cours de sa formation et à l'issue de celle-ci, l'auditeur est invité à participer à la vie du Cnam lors des séances d'enseignement, au travers des espaces de dialogue sur Internet ou dans le cadre des associations et instances représentatives des auditeurs et anciens auditeurs.



L'auditeur transmet à son centre d'enseignement de rattachement par courrier ou par mail toute modification de ses coordonnées personnelles en cours de formation (mais aussi à l'issue de sa formation s'il le souhaite). L'auditeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

► TARIFS D'INSCRIPTION

Pour chaque enseignement du Cnam, deux tarifs d'inscription sont proposés :

- un tarif individuel subventionné par le Conseil régional d'Aquitaine au titre de la promotion sociale et professionnelle,
- un tarif employeur.

En acceptant, à chaque fois qu'il le peut, d'accomplir les formalités nécessaires à la prise en charge de ses formations par son employeur ou un autre organisme, l'auditeur valorise sa démarche individuelle et participe à la mission du Cnam de garantir l'accès à tous et partout à la formation.

Il est formellement interdit à un auditeur bénéficiant du tarif individuel de se faire rembourser par son employeur ou tout autre organisme.

► ACCÈS INTERNET

Le bon déroulement des formations au Cnam implique que l'auditeur puisse accéder à Internet de façon régulière par ses propres moyens. La configuration minimale requise est la suivante :

- un poste informatique standard PC ou Macintosh,
- une connexion Internet haut débit ADSL (minimum 512 ko).

L'accès Internet permet à l'auditeur de bénéficier des ressources pédagogiques liées à sa formation, des informations de scolarité (planning des cours, historiques des notes, annales d'examen...) et des autres services Cnam (conférences en ligne, forums avec les autres auditeurs, actualités, offres d'emploi...). Un code d'accès personnel est fourni à l'auditeur lui permettant de se connecter à la plateforme Plei@d. Ce code d'accès est strictement personnel et reste valable y compris à l'issue de la formation.

► ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

La carte d'auditeur du Cnam donne accès aux bibliothèques et centres de documentation des Universités de Bordeaux et de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Une inscription au tarif étudiant (29€), valable un an à compter de la date d'enregistrement, est possible soit directement auprès d'une des bibliothèques soit en retirant au Cnam un formulaire d'inscription.

► SEUILS D'OUVERTURE DES ENSEIGNEMENTS

L'ouverture effective de certains enseignements est subordonnée à un nombre minimal ou maximal d'inscriptions décidé par la direction régionale du Cnam Aquitaine. En cas de non ouverture, l'auditeur peut transférer son inscription sur un autre enseignement ou en demander le remboursement.

► PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ AUX COURS

Dans un souci de cohérence pédagogique, l'assiduité aux ateliers et aux séminaires est obligatoire. L'assiduité est contrôlée par des feuilles de présence. Par ailleurs, le relevé statistique de vos connexions à la plateforme de téléformation est consultable par les enseignants.

► MODIFICATION ET TRANSFERT D'INSCRIPTION

L'auditeur peut demander par simple courrier une modification de son inscription vers un autre enseignement du Cnam Aquitaine (sous réserve d'écart tarifaire et de l'accord de l'enseignant) ou, en cas de déménagement, son transfert vers un autre centre d'enseignement du réseau national du Cnam.

► REMBOURSEMENT

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, l'auditeur peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de formation. Le droit d'adhésion annuel reste acquis au Cnam. Passé ce délai de 10 jours francs, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnue par la commission de recours gracieux de Cnam Aquitaine.

► EXAMENS

Selon l'enseignement, les aptitudes et connaissances sont évaluées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes combinés.

Au moment de son inscription, l'auditeur doit préciser le centre d'examen de son choix à Agen, Anglet, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux. Le choix du centre d'examen est unique pour tous les enseignements auxquels l'auditeur est inscrit et est valable pour l'année universitaire en cours.

Le jour de l'examen, l'auditeur doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité en cours de validité. La carte d'auditeur ne peut faire office de justificatif d'identité.

Date: / /

Signature précédée de la mention « bon pour adhésion »

LA FORMATION DE VOS SALARIÉS EST UN ATOUT... POUR VOUS !

La formation des salariés est LE facteur clé de la productivité des entreprises et de leur compétitivité. Des salariés motivés et compétents sont la richesse N°1. La formation des salariés tout au long de la vie permet à votre entreprise de maintenir l'emploi grâce à la qualification, de faciliter l'évolution de carrière, la prise de responsabilité, l'épanouissement personnel. Dans tous les cas le CNAM répond à vos besoins avec ses 250 formations compatibles avec le rythme des entreprises.

LE DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION (DIF)

Depuis la loi du 4 mai 2004, tout salarié⁽¹⁾ à temps plein ou partiel, titulaire d'un CDI ou CDD, bénéficie du DIF à hauteur de 20 heures chaque année et ce, cumulables sur 6 ans. Donc, si vous n'y prenez garde, un ou plusieurs de vos salariés peuvent, au bout de 6 ans, se trouver avec 120 h de formation que vous leur devrez ! Anticipez dès maintenant pour lisser ces temps passés...

Les formations peuvent être réalisées hors temps de travail moyennant une allocation de formation égale à 50% de la rémunération nette du salarié et à hauteur de 80 heures/an/salarié.

Votre salarié vous soumet et négocie son choix de formation avec vous ; votre accord doit être donné par écrit dans le mois qui suit la demande (complétez le formulaire au verso).

La loi du 2 février 2007 étend le principe de DIF à la fonction publique.

*Pour en savoir plus : Texte de référence - Code du travail - Loi n°2004-391 du 04 mai 2004.
Site du Ministère du travail - <http://www.travail.gouv.fr> - Rubrique « Formation professionnelle ».*

NB : Si la formation est d'une durée supérieure au capital DIF du salarié, le Plan de Formation de l'Entreprise (PFE II et III) peut venir compléter le financement des heures manquantes. Le montage est soumis à négociation et accord de l'employeur.

LE PLAN DE FORMATION DE L'ENTREPRISE (PFE)

Le Plan de Formation de l'Entreprise se décline en trois types de formation que vous pouvez mobiliser en fonction des salariés, de votre environnement économique et de vos objectifs de croissance.

PFE I : Les actions d'adaptation au poste de travail pour être rapidement opérationnel dans ses fonctions. Ces actions se déroulent sur le temps de travail à l'initiative de l'employeur ;

PFE II⁽²⁾ : Les actions liées à l'évolution des emplois et participant au maintien dans l'emploi. Elles se déroulent pendant ou hors temps de travail et sont financées par la contribution relative au plan de formation ;

PFE III : Les actions liées au développement des compétences pour permettre d'évoluer en termes de qualification professionnelle et pouvant se dérouler hors temps de travail.

Pour en savoir plus : Texte de référence - Code du travail - Articles L900-1 et suivants, L 933-3 et D 932-1 et D 932-2; Loi n°2004-391 du 04 mai 2004, art. 36.

Site du Ministère du travail - <http://www.travail.gouv.fr> - Rubrique « Informations pratiques » puis « Fiches pratiques ».

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation favorise le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée et relevant des priorités suivantes :

- Qualification insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail ;
- 20 ans d'activité professionnelle ou âgés d'au moins 45 ans et justifiant d'un an d'ancienneté dans l'entreprise ;
- Créateur ou repreneur d'entreprise ;
- Reprise du travail après un congé de maternité ou un congé parental ;
- Travailleurs handicapés ou invalides visés à l'art. L. 323-3 du code du travail.

Cette mesure permet d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré dans le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), d'une qualification reconnue dans une convention collective de branche ou de participer à une action de formation avec un objectif de professionnalisation. L'action peut se dérouler tout ou partie en dehors du temps de travail à l'initiative du salarié ou avec son accord moyennant une allocation de formation et sur une durée correspondant à la durée de la formation.

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

Le CIF permet au salarié de suivre la formation de son choix, indépendamment des actions organisées dans l'entreprise à condition d'être salarié, en CDI depuis 24 mois dont 12 mois dans la même entreprise ou en CDD depuis 12 mois dont 4 mois dans la même entreprise, et d'obtenir une autorisation d'absence de l'employeur.

*Pour en savoir plus : Texte de référence - Code du travail - Art. L 931-1 et suivants, L 951-1 et suivant, Art. R931-1 et suivants.
Un interlocuteur privilégié : Fongecif Aquitaine
Tél. : 05 56 69 35 50*

PLUS D'INFORMATIONS

Contactez le service Entreprises du Cnam Aquitaine au 05 57 59 23 12, ou par mail : entreprises@cnam-aquitaine.fr

FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE PAR VOTRE ENTREPRISE

(FORMATION ET/OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE)

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Mme Mlle M.

Nom & Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Adresse électronique

Tél. :

IDENTITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

N° Siret *

Code NAF ou APE *

* Figurant sur votre bulletin de salaire.

Entreprise

(raison sociale et adresse)

Personne à contacter

Tél. :

Facturation directe auprès de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) NON OUI

Si OUI, indiquez l'adresse de convention et de facturation (à préciser si différente de celle de l'entreprise indiquée ci-dessus)

Adresse

Code postal

Ville

FORMATION(S) VISÉE(S)

Reportez-vous aux codes et intitulés figurant sur le catalogue ou sur le site Internet www.cnam-aquitaine.fr

	CODE	INTITULÉ	CRÉDITS ECTS	TARIFS EMPLOYEUR	VOLUME HORAIRE ⁽¹⁾
Formation 1					
Formation 2					
Formation 3					
Jour de formation ⁽²⁾		Horaires de formation ⁽²⁾			

(1) Le volume horaire global comprend l'intégralité des heures pédagogiques réalisées en présentiel et à distance. L'assiduité du stagiaire fait l'objet d'attestations de présence et/ou de relevés de connexions justifiant l'activité pédagogique en ligne du stagiaire.

(2) Cf. site Internet : www.cnam-aquitaine.fr

Droit d'adhésion annuel 2 5 0 €uros TTC

TOTAL €uros TTC

VALIDATION(S) DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) VISÉE(S)

Reportez-vous aux codes et intitulés figurant sur le site Internet www.cnam-aquitaine.fr

	CODE	INTITULÉ	CRÉDITS ECTS	TARIFS* VAE	VOLUME HORAIRE
Formation 1					
Formation 2					
Formation 3					
Nombre d'unité d'enseignement (UE) demandées					

Droit d'adhésion annuel (sauf si déjà réglé) 2 5 0 €uros TTC

TOTAL €uros TTC

*Nous contacter

DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE

Cochez le dispositif de prise en charge choisi * Voir détail au verso.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Plan de Formation de l'Entreprise (I, II ou III) *

Autres

DIF : Nombre d'heures capitalisées

Période de professionnalisation*

BON POUR ACCORD

Fait le: / /

à :

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable

L'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à réception de ce formulaire, signé et tamponné par l'entreprise, joint au dossier d'inscription 2009/2010 ci-contre. Consultez dans la rubrique «Envoi du dossier» l'adresse postale de votre centre d'enseignement du Cnam. Pour plus d'information, contactez le pôle information régional au 0811 657 656.